

MINEURE « ÉCRITURES CRÉATIVES »

Description générale de la mineure

La Mineure « Écritures créatives » propose une formation par la pratique à diverses formes d'écriture : poésie, fiction, scénario, écriture dramatique, traduction littéraire. Elle coordonne les enseignements, ateliers et masterclasses d'écriture dispensés aux départements « Arts » et « Littératures et langage » chaque année : elle est de ce fait ouverte, évolutive, et se construit au fil des semestres, et à la carte, en fonction des places disponibles dans les ateliers et des choix des étudiant.e.s intéressé.e.s. La mineure est ouverte à l'ensemble des élèves et étudiant.e.s de l'ENS, scientifiques et littéraires.

Responsables de la Mineure

Au département Littératures et langage, Nathalie Koble, nathalie.koble@ens.psl.eu et Deborah Levy Bertherat, deborah.levy-bertherat@ens.psl.eu

Au département d'Histoire des arts Marion Chénétier-Alev, marion.chenetier-alev@ens.psl.eu, et Françoise Zamour, francoise.zamour@ens.psl.eu

Public visé par la Mineure

La mineure s'adresse à tous les élèves et étudiant.e.s qui souhaitent suivre un cursus parallèle en écritures créatives au cours de leur scolarité. Loin d'être réservée aux seul.e.s littéraires, elle est ouverte à toute personne inscrite au diplôme de l'ENS qui s'intéresse aux processus de création impliquant un travail d'écriture, quelles que soient sa discipline de rattachement et sa langue maternelle.

Objectifs pédagogiques de la Mineure et bénéfice attendu pour l'insertion professionnelle des étudiants

La Mineure n'a pas pour vocation première d'être professionnalisante en écriture créative, qu'elle soit cinématographique, littéraire ou théâtrale, ou encore musicale. Elle permet toutefois de se former à différentes approches de l'écriture créative auprès de professionnels, dans des ateliers explicitement dédiés, réservés à de petits effectifs, au département de Littératures et Langage et au département des Arts.

La Mineure peut de ce fait être un atout pour préparer certains concours comme la Femis, et plus généralement pour les étudiant.e.s qui souhaitent associer l'histoire et la théorie de la littérature et des arts à la pratique des disciplines étudiées. Sont par ailleurs inclus de fait dans la Mineure tous les ateliers de traduction littéraire, dispensés dans différentes langues au département de Littératures, mais aussi à ECLA et au département des Sciences de l'Antiquité.

Celles et ceux qui souhaitent s'engager dans des carrières impliquant à divers degrés la création trouveront ici une initiation à la carte, qui pourra être complétée au sein de PSL par d'autres ouvertures.

La Mineure permet également de candidater aux doctorats en Recherche-Création dédié à l'écriture (notamment le doctorat porté par l'université d'Aix-Marseille, ou celui de l'université de Cergy-Pointoise).

Obligations de scolarité pour valider la Mineure / structuration de la Mineure

La Mineure est délivrée après validation sur **trois ans** à raison d'un total de **30 ECTS** (séminaires + validations complémentaires par des stages et un travail personnel). L'offre de formation est renouvelée tous les ans, et l'inscription aux cours et ateliers, dans la limite des places disponibles, diffère selon chaque enseignant.e. Il est impératif de consulter les sites des départements concernés.

Le parcours étant élaboré au fur et à mesure de la scolarité, une inscription initiale n'est pas requise.

L'obtention effective de la Mineure sera entérinée par la présentation d'une création personnelle supplémentaire au terme du parcours, dont une partie devra être le fruit d'un travail collectif. Cette réalisation fera l'objet d'une soutenance en fin de parcours et vaudra pour 1/3 de la note.

Liste des cours proposés dans la Mineure

- Masterclass d'écriture littéraire (S2), Littératures
- Masterclass de traduction poétique (Arlésiennes), Littératures
- Atelier d'écriture de scénario, Arts
- Atelier d'écriture dramatique, Arts
- Atelier d'écriture radiophonique, Arts
- Ateliers de traduction, Littératures et DSA